



N° de résolution  
ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire  
19 avril 2022

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, le mardi 19 avril 2022 à 19h45, au Centre des Loisirs au 15, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents : Nancy Litalien Marie-France Gagnon  
Maryse Pilon Christian Baril  
Lise Bérubé Steve Boucher

Tous, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantal Gagnon.

Madame Nadia Lavoie, directrice générale/greffière/sec.-très. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h45.

#### LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

##### **Résolution No 056-22**

La mairesse donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par Nancy Litalien, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

#### RÉSOLUTION VISANT À CONTRER LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE À L'ÉGARD DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX - MISE EN DEMEURE À MME DENYSE LEDUC

##### **Résolution No 057-22**

ATTENDU QUE la Municipalité possède une politique de prévention du harcèlement au travail;

ATTENDU qu'en février dernier, Mme Denyse Leduc a publié des écrits harcelants à l'égard de la directrice générale;

ATTENDU QU'IL a été porté à l'attention du conseil municipal que la directrice générale se sent harcelée par de tels écrits qui remettent en doute son intégrité et le professionnalisme de son travail;

ATTENDU QU'en tant qu'employeur la Municipalité de La Trinité-des-Monts doit prendre les mesures nécessaires afin de faire cesser toute situation de harcèlement portée à sa connaissance;

Il est proposé par Steve Boucher, et résolu à l'unanimité

De mandater Me Stéphane Reynolds du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. afin de mettre en demeure Mme Denyse Leduc de cesser tout comportement harcelant à l'égard de la directrice générale et des employés municipaux.



N° de résolution  
ou annotation

RÉSOLUTION VISANT À CONTRER LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE À  
L'ÉGARD DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX  
- MISE EN DEMEURE À LA CONSEILLÈRE MME LISE BÉRUBÉ

**Résolution No 058-22**

ATTENDU QUE les élus de la Municipalité doivent respecter leur code d'éthique et de déontologie, lequel prévoit le respect des employés municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité possède une politique de prévention du harcèlement au travail;

ATTENDU que le 4 avril dernier, Mme Lise Bérubé, conseillère municipale, a publié des écrits harcelants à l'égard de la directrice générale;

ATTENDU que ces écrits ont été remis aux citoyens présents à la séance du conseil municipal;

ATTENDU QU'IL a été porté à l'attention du conseil municipal que la directrice générale se sent harcelée par de tels écrits qui remettent en doute son intégrité et le professionnalisme de son travail;

ATTENDU QU'en tant qu'employeur la Municipalité de La Trinité-des-Monts doit prendre les mesures nécessaires afin de faire cesser toute situation de harcèlement portée à sa connaissance;

Il est proposé par Christian Baril, et résolu à l'unanimité

De mandater Me Stéphane Reynolds du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. afin de mettre en demeure Mme Lise Bérubé de cesser tout comportement harcelant à l'égard de la directrice générale et des employés municipaux.

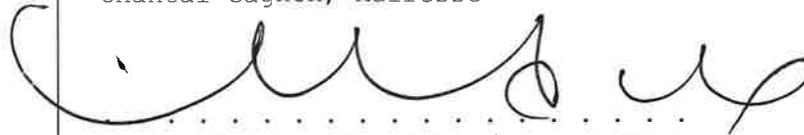
LEVÉE DE LA SÉANCE

**Résolution No 059-22**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nancy Litalien que la séance soit levée. Il est 20h05.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 02 MAI 2022

  
.....  
Chantal Gagnon, Mairesse

  
.....  
Nadia Lavoie, Dir. gén. / Sec.-très.